

À propos des tables et fiches de décès

Tenue des tables de décès

Certaines tables des décès continuent parfois d'être tenues au-delà de la date de suppression des bureaux auxquelles elles se rattachent et renvoient dans ce cas aux bureaux successeurs.

Exemple :

Le bureau de Bannalec est supprimé en juin 1962 mais ses deux dernières tables alphabétiques des décès (1344 W 26-27) se poursuivent jusqu'en 1967.

Les actes référencés entre ces deux dates sont à rechercher dans les classeurs des formulaires de déclarations de mutation par décès du bureau de Quimperlé (1343 W) qui, en succédant à Bannalec en juin 1962, absorbe les localités de son ressort.

Rattachement des fiches décès

Certaines de ces fiches sont regroupées sous l'intitulé du dernier bureau auxquelles elles se réfèrent.

Exemples :

- les fiches décès concernant 20 localités relevant du bureau de *Brest Est* (qui en compte 25 au total, hormis Brest) pour la période 1969 à 1976, sont classées sous l'intitulé *Brest Rade*, au motif qu'à compter de mai 1976 ce nouveau bureau absorbe ces mêmes localités.
- les fiches des 5 localités restantes du bureau de *Brest Est* (*Guipavas, La Forest-Landerneau, Le Relecq-Kerhuon, Saint-Divy et Saint-Thonan*) sont classées sous l'intitulé *Brest Kergaradec*, au motif qu'elles s'y trouvent rattachées à compter de mai 1976.

À la lumière de cet exemple, pour trouver le dernier bureau brestois détenteur des fiches décès de la localité faisant l'objet de votre recherche :

- Consultez le classeur des *Cartes relatives aux évolutions du bureau de Brest entre 1962 et 1976* (disponible dans notre salle de lecture de Quimper).
- Vous pouvez également parcourir le *Tableau des localités avec l'indication des bureaux successifs dont elles dépendent*, dans la rubrique *Tableaux* de cette aide à la recherche.